

PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

IMMEUBLE EUROPE 1
5/7 RUE FRANÇOIS TRUFFAUT
91080 COURCOURONNES

Téléphone : 01.69.87.31.00
Télécopie : 01 60 87 04 65
Email : ddpp@essonne.gouv.fr

Dossier suivi par :
DELONGE Chantal

COURCOURONNES, LE

15 JUL. 2015

Madame JACQUET Sylvie
16, rue de la Pointe
91200 - ATHIS-MONS

Objet : Demande de Certificat de capacité domestique.

Réf : départ n° 2015 - 4354
Réf : arrivée n° 2015 - 4885
Dossier n° 2015 -1417
Références réglementaires :
Code rural et de la pêche maritime ;

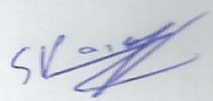
Madame,

Suite à votre demande de certificat de capacité pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques reçue en date du 02 juillet 2015 et enregistrée sous le n°2015-4885, je vous informe que seules les activités relevant de l'article L.214-6 du code rural et de la pêche maritime (*la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'élevage, l'exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats, l'exercice à titre commercial des activités de vente et de présentation au public d'animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que chiens et chats*) sont soumises à l'obtention d'un certificat de capacité.

L'activité que vous mentionnez dans votre demande ne rentre pas dans cette réglementation.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.




Le Chef du Service Santé et Protection Animales,
Installations Classées pour la Protection
de l'Environnement
Dr S POSIERE

Pour toutes informations, consultez aussi www.dgccrf.bercy.gouv.fr ou <http://agriculture.gouv.fr> ou 3939 Allo Service Public
(0.12€/min)

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Direction Départementale de la Protection des Populations regroupe l'unité départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes et la Direction départementale des Services Vétérinaires. La DDPP met en œuvre un traitement automatisé d'informations nominatives. Conformément aux articles 34 à 36 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces informations nominatives. Ce droit s'exerce auprès du service dont l'adresse figure en entête de ce document.